

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2276>

La prime de recherche des chercheurs des EPST à moins de 1000Euros par an : la marque du mépris de l'Etat pour la profession !

Date de mise en ligne : vendredi 13 octobre 2017

- PUBLICATIONS - Tracts et Communiqués - TRACT SNTRS-CGT -

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

La prime de recherche des chercheurs des EPST à moins de 1000Euros par an : la marque du mépris de l'Etat pour la profession !

Quand Jupiter faisait campagne :

Le candidat Emmanuel Macron faisait campagne le 14 avril 2017 à l'Inria de Grenoble, il déclarait que la France allait : « *Devenir la terre d'accueil des meilleurs chercheurs, la terre qui gardera ses meilleurs chercheurs et leur donnera les moyens de travailler* ».

Le candidat Macron est depuis devenu Président de la République. Mais, les moyens pour travailler nous ne les voyons toujours pas, sauf sous forme de contrats : ANR, programmes d'investissements d'avenir (PIA),.... La recherche publique française est en voie de paupérisation, de décrochage. Les laboratoires confrontés à la misère des financements sont condamnés à une course perpétuelle aux moyens de financement.

E Macron veut s'occuper des chercheurs ! Mais lesquels ? Ceux qui émargent à la PEDR au taux maximum de 25 000Euros pour contribution exceptionnelle à la recherche ? Sans aucun doute ! Mais les autres, les besogneux qui galèrent dans la course aux appels d'offre et qui constituent la quasi-totalité des effectifs des organismes. Portant ce sont eux, avec leurs équipes, les ferments de l'excellence de la recherche française. Ceux là qui n'ont pas accès au cénacle des décideurs, et dont le Président de la République n'a cure !

Parlons de choses concrètes : la rémunération. Elle exprime la reconnaissance qu'octroie notre employeur, l'Etat, à la qualité de notre travail. Le 1e échelon de chargé de recherche classe normale (CRCN) équivaut à 1,5 fois le Smic, celui de Directeur de recherche 2ème classe (DR2) à 2 fois le Smic. Il est effarant que le diplôme le plus élevé du cursus universitaire soit rémunéré aussi près du Smic qui représente la rémunération d'un salarié sans qualification. Bien sûr, compte tenu des années de précarité avant le recrutement, personne n'est embauché au bas de la grille indiciaire. Mais est-ce que cela atténue l'injustice ? D'autant qu'avec 10 ans d'ancienneté au service de la recherche, un (CRCN) ne peut espérer toucher qu'un salaire indiciaire de 2,2 fois le SMIC.

Les beaux discours c'est bien joli, cela ne mange pas de pain et ne met pas de beurre dans les épinards. Force est de constater que ce gouvernement comme les précédents refuse de reconnaître le niveau qualification du doctorat et donc de la grande majorité des travailleurs scientifiques de la recherche publique.

Une prime de misère.

Si nos salaires sont indignes de nos qualifications, que dire de la prime de recherche ! La prime des chercheurs n'a pas été revalorisée depuis...2003 et encore au lance pierre. Elle représente, en moyenne 2,5% de la rémunération, soit, aux environs de 900 Euros annuels pour un CRCN, de 1200 Euros pour un DR2, 1300 Euros pour un DR1 et 700 Euros pour un DR classe exceptionnelle. C'est une honte, du mépris !

Les gouvernements précédents s'appuyant sur l'extrême faiblesse du régime indemnitaire des chercheurs des EPST, ont élargi la « *prime d'encadrement doctoral et de recherche* » (PEDR) des enseignants chercheurs des universités à ces mêmes chercheurs pour les inciter à faire de l'enseignement (1). Mais les chercheurs ne sont pas des enseignants chercheurs. Ils participent à la formation dans les établissements d'enseignement supérieur mais ce n'est pas leur mission principale. Il est indispensable qu'il y ait des chercheurs à plein temps et que leur mission de

recherche comme leur qualification soient reconnues à leur juste valeur par leur rémunération.

La rémunération doit valoriser le diplôme. Pour cette raison, le SNTRS revendique un niveau de prime équivalent à celui des personnels recrutés au même niveau de qualification. Le SNTRS revendique des primes moyennes annuelles équivalentes aux primes moyennes annuelles des ingénieurs de recherche des EPST :

6000Euros pour les CRCN et CRHC, 6500 Euros pour les DR2 et DR1, 7000 Euros pour les DRCE.

Revaloriser la prime des chercheurs de tous les EPST maintenant, c'est possible.

Un exemple : pour le CNRS qui rétribue 65% des chercheurs titulaires des EPST, l'enveloppe de la prime de recherche est actuellement de 10 millions environ, celle de la PEDR 9 millions (à l'Inserm ces deux enveloppes sont respectivement de 1,9 million et de 1,6 million). Pour revaloriser la prime des chercheurs au niveau de celles des IR, cela équivaut à une enveloppe de 69 millions environ. Le gouvernement doit abonder la masse salariale du CNRS de 50 millions pour rattraper le retard primes des chercheurs du CNRS.

Encore faut-il avoir la volonté politique de revaloriser les primes des chercheurs des EPST. Il y a une solution : récupérer un peu moins de 1,3% des créances du crédit impôt recherche (CIR) qui est estimé à 5,8 milliards d'euros dans le Budget 2018 d'E Macron. Le CIR est avant tout un effet d'aubaine (rapport de l'observatoire français des conjonctures économiques, OFCE, 2017) et une niche fiscale pour les entreprises.

Petit rappel : Malgré les promesses des tenants du RIFSEEP, les montants de primes des EPST restent loin derrière celles attribuées dans les universités et, bien sûr, loin derrière celles attribuées dans la Fonction publique d'Etat hors le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation. Nous avons encore des luttes à mener pour obtenir justice.

(1) Depuis 2015, la Direction du CNRS a décidé d'attribuer la PEDR à tous les CR2 nouveaux recrutés pour compenser la faiblesse de leur salaire. C'est une sorte de prime d'installation, car au bout de 4 ans, cette prime ne leur est plus versée ce qui fait une chute de revenu d'environ 3500Euros par an. En dehors des dispositions spécifiques pour les CR2 nouveaux recrutés du CNRS, la PEDR est attribuée à 20 % de l'effectif des chercheurs des EPST (décret ministériel que certains EPST n'appliquent pas !!!) son mode d'attribution est inique il privilégie les directeurs de recherche donc des hommes âgés. La PEDR doit être abrogée et son enveloppe redistribuée pour revaloriser les primes de recherche de tous les chercheurs



Tract_sntrs-cgt_prime_chercheurs